

*Permanent Mission of Romania
to the Office of the United Nations
and the International Organizations in
Switzerland*



*Mission Permanente de la Roumanie
auprès de l'Office des Nations Unies
et les Organisations Internationales
en Suisse*

Déclaration faite par M. Mihai-Razvan UNGUREANU,
Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie,
à l'occasion de la première session du Conseil des Droits de l'Homme
Genève, le 19 juin 2006

**Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, de rejoindre ceux qui vous ont adressé leurs vives félicitations pour votre brillante élection en tant que Président de la première session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et, en même temps, de vous souhaiter plein succès dans cette importante tâche, en vous assurant de tout l'appui de la délégation roumaine.

Il me tient aussi au cœur de remercier tous les États qui ont soutenu la candidature de la Roumanie pour obtenir un mandat de membre au sein du Conseil des Droits de l'Homme.

Je mentionne ensuite le fait que la Roumanie s'associe à la déclaration de l'Autriche, au nom de l'Union Européenne. Par conséquent, mes observations seront concentrées davantage sur le processus de construction d'un nouvel organe des Nations Unies, ayant pour tâche fondamentale la promotion et la protection des droits de l'homme

[L'importance de la création du Conseil des Droits des l'Homme]

Mesdames et Messieurs,

Nous avons atteint un moment décisif tant pour la promotion et la protection des droits de l'homme que pour un multilatéralisme efficace et pour la réaffirmation de la place des Nations Unies sur la scène internationale. Gardant à l'esprit l'importance des trois piliers de l'ONU, à savoir le développement, la paix et la sécurité et respectivement les droits de l'homme, nous, les Etats membres des Nations Unies, avons la responsabilité fondamentale d'assurer la mise en œuvre des engagements pris en septembre dernier, lors du Sommet mondial, concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce nouvel organisme - le Conseil des Droits de l'Homme - doit répondre aux besoins du système des Nations Unies aux défis et aux exigences nouvelles, déterminées par l'évolution de la société humaine dans les 60 ans écoulés depuis la création de la Commission des Droits de l'Homme.

En répondant à ces défis, les Etats Membres admettent le fait que le problème complexe des droits de l'homme doit être abordé par le biais d'un mécanisme efficace, flexible et inclusif, fondé sur la coopération et le dialogue, en tant que méthode de travail, et construit sur l'assimilation et l'exercice des valeurs fondamentales des droits de l'homme. Aujourd'hui, nous devons nous rappeler que "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde" et que " la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme". Le fait d'évoquer les premiers paragraphes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ne signifie pas que j'ai cédé à ma formation d'historien. J'ai la conviction profonde, qui est d'ailleurs la position de mon pays, que l'organe des Nations Unies que nous inaugurons aujourd'hui est appelé à répondre mieux à ces enjeux dans le domaine des droits de l'homme, qui s'avèrent plus impératives dans la première décennie du troisième millénaire qu'elles n'étaient après le fin de la deuxième guerre mondiale.

[Nos attentes de la première session du Conseil des Droits de l'Homme]

Mesdames et Messieurs,

Ce que nous élaborons aujourd'hui influencera d'une certaine manière tout mécanisme onusien ayant comme but principal la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous devons en ce sens établir un ordre du jour qui reflète les intérêts et les propositions des tous les Etats membres. L'ordre du jour de la première session du Conseil des droits de l'homme doit être simple, prévisible, générique, inclusif et opérationnel; il ne doit exclure aucune question relative aux droits de l'homme, en utilisant le principe de non-sélectivité et de l'inclusion. Nous sommes d'avis qu'un accord sur le programme du travail pour 2006-2007 pourra donner aux Etats membres et aux acteurs intéressés des assurances quant au traitement par le Conseil des Droits de l'Homme des situations urgentes.

Le droit international et les normes relatives aux droits de l'homme constituent un aspect essentiel de l'action du système des Nations Unies au titre de la défense des droits de l'homme; en effet, le corpus des normes internationales développé jusqu'à présent par l'ancienne Commission des Droits de l'Homme est, sans doute, son héritage le plus remarquable. En tant qu'organe permanent, le Conseil des Droits de l'Homme devrait trouver les moyens d'éliminer les retards enregistrés actuellement par la Commission dans ses activités normatives. Nous soutenons, à cet égard,

6, Chemin de la Perriere 1223 Cologny

Tel: (4122) 752-1090 Fax: (4122) 752-2976 ;

e-mail: mission.romania@ties.itu.net; web site: missions.itu.int/~romania

l'adoption pendant cette première session du Conseil du projet de la Convention sur les disparitions forcées.

Ce que nous attendons aussi du nouveau Conseil c'est la création d'un mécanisme d'évaluation périodique universel qui aura comme objectif d'établir la mesure dans laquelle tous les Etats membres s'acquittent de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme. Il sera à même de donner une expression concrète à l'idée que les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Nous espérons que cet examen aidera à éviter dans la mesure du possible la politisation et la sélectivité. Il portera aussi sur l'intégralité des droits de l'homme, c'est à dire les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

En même temps, son caractère inclusif doit offrir un cadre de dialogue constructif entre les gouvernements et la société civile. Leurs objectifs sont identiques: la promotion, la défense et l'avancement des droits de l'homme. Ces objectifs doivent représenter des priorités communes. L'activité du Conseil des Droits de l'Homme dans cette direction devrait offrir les meilleures conditions pour l'identification et la mise en œuvre des décisions qui doivent assurer la réalisation de ces objectifs.

Les procédures spéciales représentent « une partie logique et naturelle du Conseil ». Cela doit être reflété dans nos méthodes de travail. En étant profondément convaincu que le rôle des représentants des procédures spéciales est très important dans ce nouveau départ, nous désirons une participation substantielle des ceux-ci dès la première session. Nous pourrions envisager - et j'aimerais ici rappeler la proposition faite par la Roumanie en ce sens - l'organisation d'un segment spécial de dialogue interactif avec les représentants des procédures spéciales. Nous sommes d'avis que de telles démarches engendreraient un débat substantiel pour renforcer les actions concrètes dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

[La relation avec le Haut Commissaire des Droits de l'Homme]

Le Haut Commissaire des droits de l'Homme doit rester notre partenaire privilégié. Nous appuyons les efforts du Haut Commissaire, qui a réagi promptement aux enjeux du processus de réforme du système des droits de l'homme. Nous saluons aussi l'attention accordée par le Haut Commissariat aux problèmes très graves des droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui: la pauvreté, la discrimination, les conflits, l'impunité, le déficit démocratique et la faiblesse institutionnelle.

[La Roumanie et le Conseil des Droits de l'Homme]

Mesdames et Messieurs,

Le debut de l'activité du Conseil est marqué par le dualisme de sa raison d'être: un remplacement efficace et crédible de l'ancienne Commission et, en même temps, une réponse à la demande mondiale croissante de liberté personnelle et politique.

Certainement, on peut traduire cette philosophie dans la réalité. Par conséquent, la politique de la Roumanie, comme membre du Conseil, a comme objectif l'accomplissement de la tâche difficile de défendre les droits de l'homme et de promouvoir la démocratie dans tous les pays du monde.

Nous nous proposons de faire usage des outils diplomatiques pour donner à cette institution, essentielle au fonctionnement du system global de droits de l'homme, une valeur apriorique de fermeté politique, de respect culturel et de rigueur juridique.

La Roumanie veillera pour que le Conseil de Droits de l'Homme soit un organisme ouvert, qui favorise la coopération et le sens critique, qui réponde d'une manière concrète, pas purement symbolique, aux besoins internationaux de protection de droits de l'homme.

Pendant les années de son activité dans la Commission de Droits de l'Homme, la Roumanie a promu une série de résolutions sur l'interdépendance entre la réalisation plénière des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Nous sommes convaincus que la démocratie, le développement, la paix et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se soutiennent réciproquement. Nous voulons mettre en évidence que les droits de l'homme sont mieux protégés et mieux promus dans un régime démocratique.

L'Etat de droit est le seul système de la société humaine dans lequel la démocratie, le développement durable, la paix, le respect des droits et des libertés fondamentales peuvent se soutenir mutuellement. Alors, une façon par laquelle le nouvel organe devrait s'attaquer à cet objectif c'est la construction d'un mouvement de promotion de la démocratie et de l'Etat de droit.

La démocratie garantit la possibilité de remédier les déficiences et la capacité des institutions appropriées de sanctionner les violations des droits de l'homme d'une manière équitable et au moment opportun.

Nous ouvrons aujourd'hui le chemin du nouveau Conseil ayant comme prémisses fondamentales que les droits de l'homme et la démocratie sont des buts en eux-mêmes, essentiels pour un monde de justice, d'opportunité et de stabilité.

Je vous remercie de votre attention.